



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

## *Mercredis Journées*

### *HENRI MATISSE*

## *Maternels – PS à GS*

*Enfants nés en 2013-2014-2015*

#### **LIEU**

L'accueil de loisirs est situé au sein de l'école maternelle Henri Matisse, rue des Peupliers

#### **EFFECTIF**

**40** enfants

#### **INSCRIPTION ET HORAIRES**

Inscription à la journée, déjeuner et goûter compris.

L'accueil de loisirs fonctionne de 7H30 à 18H30.

#### **ACCUEIL**

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil de loisirs HENRI MATISSE : 7H30 - 9H00 / 17H00 - 18H30

#### **ENCADREMENT**

1 directeur, 1 animateur pour 10 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

## ACTIVITES PROPOSEES

L'accueil de loisirs axera ses projets sur des activités manuelles, des jeux de coopérations, des jeux d'éveils et des ateliers de psychomotricité...

## INFORMATIONS

Durant l'accueil de loisirs l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi qu'une paire de basket

## SANTE

**Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.**

## TARIFS

### **Maternels :**

1% du quotient familial par enfant et par journée (avec un minimum de 3€ par enfant et par journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€).

## LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

### **TOUTE RESERVATION NON ANNULEE SERA FACTUREE**

### **Extrait du Règlement Intérieur Général.**

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à **J-5**.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être retenus ou annulés par mail au [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com) ou par le kiosque [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr) ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail *ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

*Guichet Famille*

**Mairie d'Hyères**

**12, av Joseph Clotis**

**04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27**

Du lundi au vendredi

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

**Plateforme télé-service** : [guichetfamille.hyeres.fr](http://guichetfamille.hyeres.fr)

**Mail** : [guichet.famille@mairie-hyeres.com](mailto:guichet.famille@mairie-hyeres.com)